

Encadrer une thèse au GRANEM

Encadrer une thèse au GRANEM, c'est accompagner un·e doctorant·e dans une expérience de recherche exigeante et professionnalisante, qui conduit au diplôme internationalement reconnu de docteur (Bac+8).

Conditions d'éligibilité pour encadrer

- Être Professeur·e ou Maître de conférences habilité·e à diriger des recherches (HDR). Possibilité de co-encadrement avec un·e enseignant·e-chercheur·e non HDR.
- La même année, une seule proposition de sujet est possible, que ce soit une direction ou une codirection, en vue de l'obtention d'un contrat doctoral d'établissement. Il n'est pas possible de déposer un même sujet de thèse à l'AAP UA et au concours de l'ED.
- Règle EDGE : au plus 5 doctorants par encadrant. Un encadrement, qu'il soit en direction ou en co-direction, compte pour 1.
- Éligibilité du dossier et du candidat, sujet validé et financement acquis.

Responsabilités

L'encadrant·e assure :

- La validation scientifique du projet de thèse.
- La rédaction d'un avis motivé sur le sujet, le financement et le profil du candidat.
- Le suivi méthodologique et scientifique régulier.
- La participation aux comités de suivi (CSI).
- L'accompagnement jusqu'à la soutenance publique et pour l'insertion professionnelle.

Il ou elle est aussi garant du respect des échéances administratives et du règlement intérieur du Granem.

Procédures

Deux cas de figure existent :

- 👉 Voir la ****Check-list 1**** (CAS 1 : candidature à un sujet financé).
- 👉 Voir la ****Check-list 2**** (CAS 2 : candidature spontanée).

Le cas d'une thèse en cotutelle fait l'objet d'une procédure spécifique communiquée sur la page <https://www.univ-angers.fr/fr/recherche/etudes-doctorales-et-hdr/s-inscrire-en-doctorat.html>.

Echéances clés pour une offre de thèse

- ✦ Nov.–Déc. : Dépôt des sujets auprès du GRANEM (appel à candidatures unique)
- ✦ Mars–Juin : Campagnes / appels à projets (CAS 1 - contrats doctoraux, Région, ADEME, EU-Green...)
- ✦ 1er juillet : Date limite dossier pédagogique (CAS 2 – candidatures spontanées)
- ✦ Juil.–Sept. : Saisie sur Amethis (<https://amethis.doctorat.org/amethis-client/>)
- ✦ Fin oct. : Clôture des inscriptions administratives (Université d'Angers)

Vie doctorale

Le doctorant suit des formations proposées par l'ED EDGE et participe aux séminaires du GRANEM. Il est accompagné par la direction et l'administration (installation, démarches). Un Comité de Suivi Individuel (CSI) veille à ses conditions de recherche et à sa progression. Le doctorant respecte le règlement du laboratoire et participe à ses événements (AG, Journée des doctorants, séminaires). La thèse se conclut par une soutenance publique conférant le grade de docteur.

Le rôle du Granem

Le suivi des dossiers par le Granem s'effectue à plusieurs niveaux. La sélection des sujets et leur éventuel classement relèvent de la responsabilité scientifique du laboratoire. L'équipe administrative assure, quant à elle, le suivi administratif des candidatures et le suivi annuel pendant la thèse. Enfin, la direction et l'administration du Granem constituent les premiers interlocuteurs des encadrants et des doctorants pour besoin d'accompagnement ou demande de précision.

Contacts clés

Qui contacter ?

Administration du GRANEM (dossiers) : Pierre Secoué, mail :

secretariat.granem@contact.univ-angers.fr

Référent Doctorat GRANEM : Serge Blondel, serge.blondel@univ-angers.fr

Direction du GRANEM : Frédérique Chédotel, frederique.chedotel@univ-angers.fr, et Xavier Pautrel, xavier.pautrel@univ-angers.fr

 **Pour en savoir plus : lien vers le Mémo**